

République Française
Département MARNE
Communauté de Communes Sézanne – Sud-Ouest Marnais

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 12/11/2018

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
89	71	73

Vote
A l'unanimité
Pour : 73
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture d'Epemay
Le : 21/11/2018
Et
Publication ou notification du :
21/11/2018

L'an 2018, le 12 Novembre à 20:00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Sézanne – Sud-Ouest Marnais s'est réuni à la salle du Prétoire de Sézanne, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur AMON Gérard, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmis par écrit ou par voie électronique aux conseillers communautaires le 06/11/2018. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes, le 06/11/2018.

Présents : M. AGRAPART Jean, M. AMON Gérard, M. ANCELIN Pierre, M. AUTREAU James, M. BACHELIER Pascal, M. BASSON Alain, M. BATONNET Jean-Luc, Mme BERTHIER Danielle, M. BIDAULT Pascal, M. BIROST Moïse, M. BONNIVARD Dominique, M. CACCIA Jean-Paul, M. CADET Jean-Pierre, Mme CARTON Dany, M. CASSIER Jean-Pierre, M. COLLIGNON Jean-Michel, Mme COULON Annie, M. CURFS François, M. DEGOIS Guy, Mme DENIS Lysiane, M. DORBAIS Michel, Mme DOUCET CAROLE, M. DOUINE Michel, M. DOYARD Bertrand, Mme DUPONT Marie-Claude, M. ESPINASSE Frédéric, M. FERRAND Thierry, Mme GEERAERTS Marie-France, M. GERLOT Jean-François, Mme GODOT Véronique, M. GOMES DE PINHO Daniel, M. GOUILLY Guy, M. HEWAK Sacha, Mme JACQUOT PREAUX Nelly, M. LAHAYE José, Mme LAMBLIN Denise, Mme LASSEAUX Annick, M. LAURENT Cyril, M. LEBEGUE Philippe, M. LEGLANTIER Jean-Christophe, Mme LEGRAS Nadine, Mme LEMAIRE Camille, M. LEMAIRE Patrice, M. LEROY Jean-Louis, M. LIEGEOIS Michel, Mme MAYEUX Valérie, M. MEDRANO Jean-Claude, M. NOBLET William, Mme NOEL Line, M. ORCIN Frédéric, M. PERRIN François, M. PIERRAT Patrick, M. PODOLEC Pascal, M. POUZIER Claude, M. QUEUDRET Bernard, M. QUINCHE Jean-François, M. RAMBAUD Jacques-Henri, Mme ROUSSEAU Jocelyne, M. ROYER Alain, M. SAUVAT Jean-Pierre, M. SCHIESSER Paul, M. THUILLIER Jean-François, M. TONIUTTI Yves, Mme TOUCHAIS YANCA Jacqueline, M. VALENTIN Patrice, M. VANRYSEL Jean-Marie, M. VARLET Serge, M. VERHAEGEN Jean-Pierre, M. VINOT Jean-Paul, Mme WELTER Karine, M. ZBINDEN Christophe

Suppléants : M. DOYARD Bertrand (de M. PELIGRI Michel), Mme GODOT Véronique (de M. SEGUIN Jean-Baptiste), Mme JACQUOT PREAUX Nelly (de M. PARIS Emile), M. SCHIESSER Paul (de M. BENOIST Jean-Louis), M. ZBINDEN Christophe (de M. RIBEIRO Antonio)

Excusés ayant donné procuration : M. DUBOIS Daniel à Mme NOEL Line, M. MAURY Noël à M. LEROY Jean-Louis

Excusés : Mme BEDEL Alexandra, M. BENOIST Jean-Louis, Mme DESROCHES Anne-Marie, M. DUPONT Thierry, M. HATAT Jean-Luc, M. LE CORRE Jean-Pierre, Mme LECOUTURIER Marité, M. MOREAU Hervé, M. PARIS Emile, M. PELIGRI Michel, M. RIBEIRO Antonio, M. SEGUIN Jean-Baptiste

Absents : Mme BASSELIER Marie-France, M. BAUDRILLARD James, Mme BRUN-LEVERT Marie, M. CHAMPION Bernard, M. CHARPENTIER Etienne, M. GUICHARD Maurice, Mme LEPONT Catherine, M. PETIT Christophe, Mme ROUSSEAU Sandrine

A été nommé secrétaire : M. LAURENT Cyril

D2018-0116 – Prix de l'eau potable - Modification du tarif instauré pour les abonnés de la commune de Saudoy

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 11 janvier 2018 actant de la modification des statuts de la CCSSOM ;

VU la délibération n°D2018-0030 du 26 avril 2018 concernant le Vote des tarifs d'eau potable sur les communes de l'ex-SIDEP de Gaye, de Saudoy, Bouchy-Saint Genest, Nesle la Reposte et Chantemerle

Le Président rappelle à l'assemblée que suite à une consultation pour la gestion de l'eau potable sur les communes de l'ex-SIDEP de Gaye (Gaye, Chichey, Villeneuve-Saint-Vistre, Saint-Remy-Sous-Broyes et Queudes), de Chantemerle, de Bouchy-Saint-Genest et de Nesle la Reposte et Saudoy, c'est la société SAUR qui a été retenue pour cette prestation de services.

Il précise que des nouveaux tarifs ont également été votés lors d'un précédent Conseil Communautaire pour ces communes précitées

Or, une erreur a été faite pour le calcul du coût de la part variable communautaire pour le territoire de Saudoy. Le tarif à retenir étant 2,02 € HT/m³ (et non 2,70 € HT /m³).

Le Conseil Communautaire, après délibération et à l'unanimité,

APPROUVE le nouveau tarif pour les abonnés de la commune de Saudoy de 2,02 € HT/m³

PRECISE que ces tarifs sont appliqués du 1er avril 2018 au 31/12/2019

RAPPELLE les nouveaux tarifs

	ex-SIDEP Gaye	Chantemerle	Bouchy-St- Genest	Nesle la Reposte	Saudoy
	Tarifs HT au 1er avril 2018				
Tarifs à voter					
Part fixe (€/an) communautaire	57,91 €	10,00 €		22,50 €	49,74 €
<i>Part fixe pour compteur 3m3 (Dn 15)</i>			17,67 €		
<i>Part fixe pour compteur 5m3 (Dn 25)</i>			22,20 €		
<i>Part fixe pour compteur 7m3 (Dn 35)</i>			43,94 €		
<i>Part fixe pour compteur 10m3 (Dn 50)</i>			47,69 €		
<i>Part fixe pour compteur 20m3 (Dn 100)</i>			66,61 €		
Part variable (€/m ³) communautaire	1,04 €	0,90 €	2,11 €	0,71 €	2,02 €
<i>1 à 100 m3/an</i>					
<i>> 100 m3/an</i>					

+ redevance agence de l'eau (prélèvement et pollution)

PRECISE que les tarifs précités sont applicables du 1er avril 2018 au 31/12/2019

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En Communauté de Communes, le 21/11/2018
Le Président,

le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'G. Amon', written over a faint horizontal line.

Gérard Amon

Ce document a été signé électroniquement..
sous sa forme originale le 22/11/2018 à 09:36:32
Référence : fd9ee8e1b26eea47e95c3d6919da3e48a5a7fb66